

Département de la Savoie
COMMUNE DE CHAMOUX-SUR-GELON

2023/35

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023/35

Nombre de membres :

- en exercice : 15

- présents : 13

- votants : 13

Date de Convocation : 28/09/2023

Date d'Affichage : 10/10/2023

Télétransmis le : 10/10/2023

L'An deux mille vingt-trois, le 5 octobre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alexandre DALLA-MUTTA, Maire

Étaient présents : Stéphane AGUETTAZ, Irène BILLIET, David BOUVET, Cécile DEBRION, Philippe FANTIN, Muriel GUERIN, Jean Louis LANDAZ, Sarah PINOT, Sébastien SENIS, Danièle THIABAUD, Fabrice VILLIERMET, Guy VIOUDY

Était excusé avec pouvoir :

Était absent : Roland BOUVET, Manon WANTELLET

Secrétaire de séance : Muriel GUERIN

OBJET : Création d'un emploi d'Attaché territorial

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des nominations au titre de la promotion interne.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agent de la collectivité titulaire du grade de Rédacteur Principal 1^{ère} classe, est inscrit sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade

d'Attaché établie par le Président du Centre de Gestion au titre de la promotion interne,

Vu l'arrêté n° 2021/24 en date du 31 mai 2021 fixant les lignes directrices de gestion,

Considérant le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Attaché, pour permettre la nomination de l'agent concerné,

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi permanent d'Attaché, à temps complet à raison de 35H hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 6 octobre 2023,

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Attaché territorial, catégorie A

Grade : Attaché : - ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal,

- Après en avoir délibéré,

**DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans
l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012, articles 64111, 64113, 64118.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,